



Achat entre particuliers sur internet : produit imité

Par **TFT**, le **27/12/2008** à **17:53**

Bonjour,

J'ai répondu à une petite annonce sur Internet pour un iPhone 3G neuf et garanti avec facture à 350€. J'ai donc contacté le vendeur qui semblait avoir des contacts chez un grossiste d'Apple. Il m'a semblé tout à fait honnête j'ai donc décidé de commander 2 iPhones pour un montant de 700€ payé par paypal.

Une fois les colis reçus je me rend compte que ce ne sont pas des iPhones mais de pâles imitations. Néanmoins, certains des accessoires fournis ne sont pas des accessoires Apple et sont pourtant floqués du logo Apple et "iPhone 3G".

J'ai donc fait une réclamation auprès de paypal qui n'a rien donné car paypal ne s'occupe pas de savoir si les biens envoyés sont des originaux ou des copies.

Le vendeur me dit qu'il va me rembourser mais je ne vois toujours rien venir. De plus, comment avoir confiance en lui???

Ai-je un moyen de me retourner contre lui ? Que puis-je faire pour récupérer mon argent ? Sachant que les seules preuves que la vente que j'ai sont : une capture d'écran de l'annonce et nos conversations sur MSN.

Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **28/12/2008** à **05:52**

Il faut vous rapprocher de la DGCCRD de votre département

Par **TFT**, le **28/12/2008** à **13:48**

DGCCRF plutôt non ?

Juridiquement je ne peux rien contre lui pour l'obliger à me rembourser ?